

Introduction au Marché de Saint-Adrien 2024

Depuis quelques années, le marché de St-Adrien a le vent dans les voiles. L'effervescence au sein même du village ainsi que la qualité et diversité des produits et des gens qu'on y retrouve sont tous des facteurs déterminants à son succès. Dans le but d'améliorer la gestion liée à la croissance de ce rendez-vous hebdomadaire estival, nous avons convenu de nous doter d'une charte des valeurs. Afin d'assurer la fluidité de l'évènement, tous les exposant.es. sont tenus d'en prendre connaissance.

Charte des valeurs

1. Les produits et services que l'on retrouve au marché respectent les valeurs du marché: l'écologie, l'agriculture biologique, l'artisanat, le savoir-faire et l'achat local. À noter que la revente n'est pas permise (à moins d'une entente avec les organisateurs pour des produits correspondant aux valeurs du marché);
2. Puisque nous favorisons le développement local, la priorité des artisan.es et producteur.es est établie en fonction de la distance, depuis St-Adrien, tout en respectant l'ancienneté des exposant.es actuel.les;
3. Afin de contribuer à la viabilité des exposant.es, nous souhaitons minimiser le nombre d'offres sur un même produit, spécialement dans le périssable. Si la situation se présente, il est important d'obtenir un accord entre exposant.es (toujours respecter le point 2 de la charte) et de respecter les prix du marché (pas de prix à la baisse);
4. Les levées de fond sont les bienvenues, tout comme les ateliers en tout genre et les concerts de musique. C'est la fête ! **Merci de remplir le formulaire d'inscription afin de nous aider dans la planification des évènements et des emplacements.*
5. Dans l'objectif de valoriser la participation de chacun dans l'organisation de l'évènement, les exposant.es permanent.es s'impliquant dans le comité d'organisation doivent participer de façon consciente, en argent, en temps ou en dons matériels en échange de la gratuité de leur emplacement.
6. Les exposant.es de 18 ans et moins doivent avoir un parent (tuteur légal) pour remplir le formulaire d'inscription ainsi que pour payer leur participation (exposant permanent ou occasionnel);

D'ordre organisationnel:

7. L'exposant.e s'engage à être prêt et installé dès **9h45** le matin, mais aussi de quitter seulement après 13h afin d'offrir une expérience optimale pour tous les client.es et pour les autres exposant.e. Si l'exposant.e ne respecte pas cet engagement de façon consécutive, le comité prendra alors la décision de le déplacer de manière à ce que son absence (retard ou départ précipité) n'occasionne pas d'inconfort et de trou entre les autres exposant.es;
8. Beau temps mauvais temps, nous demandons aux exposant.es d'être au rendez-vous. (à moins, évidemment que l'on attende la tempête du siècle);
9. Veuillez à nous aviser d'avance (un minimum de 5 jours) si vous ne pouvez pas être présent;
10. Les exposant.es apportent tout le nécessaire pour leur kiosque puisqu'aucun matériel n'est fourni (table, tente, etc). Noter qu'il y a un accès à une toilette;
11. Il est convenu de respecter les emplacements à attirés lors de l'inscription. Une place peut être déplacée si un.e exposant.es est exceptionnellement absent. Pour les exposant.es occasionnel.es, veuillez vous informer auprès de Mélina Dupras-Rossier (kiosque de fleurs MELI FLORA) dès votre arrivée pour l'emplacement qui vous est réservé;
12. L'emplacement est payable par virement interactif auprès de la coordinatrice Mélina Dupras-Rossier : melidr18@gmail.com ou 819-460-2546, QUESTION: kiosque RÉPONSE: marche2024. Le prix est de 15\$/jour pour une place occasionnel (payable d'avance et non remboursable en cas d'annulation) et de 60\$/saison pour une place permanente;

Description et définition des emplacements

Kiosque permanent: L'exposant.e qui choisit un emplacement permanent paie un montant de 60\$ pour la saison et il/elle s'engage à être présent.e durant tous les samedis que la saison comprends. Une place lui est attribuée et ne change qu'en cas exceptionnel de l'absence d'un ou une autre exposant.e afin d'éviter les trous dans la ligne de kiosques.

Kiosque occasionnel: L'exposant.e qui choisit un emplacement occasionnel paie un montant de 15\$ par jour et il/elle peut choisir le ou les jours où il/elle sera présent.e. Les places occasionnelles sont limitées alors il est important de s'inscrire d'avance auprès des organisateurs pour réserver sa place. Les places occasionnelles ne sont pas des places attribuées.